

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1865.

Prorogation de la loi du 1^{er} mars 1851 concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1870, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne les tarifs des correspondances télégraphiques.

Ces pouvoirs ont été prorogés jusqu'au 1^{er} mai 1865 par la loi du 2 juillet 1860.

Bien que, depuis cette époque, l'ensemble des relations télégraphiques européennes soit resté soumis aux tarifs et aux conditions réglementaires résultant de l'application des conventions internationales de 1858, le Gouvernement n'a négligé aucune occasion d'offrir au public des conditions plus favorables, tant à l'intérieur que dans les relations avec les États limitrophes, relations pour lesquelles le maintien des bases de tarification n'était pas obligatoire.

Par arrêté royal du 7 décembre 1862, la taxe des télégrammes à l'intérieur a été réduite à 1 franc;

A partir du 1^{er} février 1861, la taxe des télégrammes de Belgique pour Londres a été fixée à 5 francs et celle des correspondances à destination des autres localités du Royaume-Uni à fr. 6-25;

Une convention conclue en septembre 1862 a établi un tarif uniforme de 2 francs, pour les correspondances échangées entre la Belgique et la Néerlande.

Par un traité conclu à Paris, le 11 avril 1863, un tarif uniforme de 3 francs a été appliqué, à dater du 1^{er} mai suivant, aux correspondances entre la Belgique et la France, précédemment soumises à des taxes de 5 à 12 francs.

Un arrangement intervenu le 11 septembre 1863 a réduit à 2 francs, la taxe des correspondances entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Enfin, par une convention conclue à Berlin, le 12 décembre 1864, la taxe des

télégrammes échangés entre la Belgique et la Prusse occidentale (provinces Rhénanes, Westphalie) a été fixée à 2 francs, et celle des correspondances avec la Prusse orientale à 3 francs.

Pour apprécier l'effet de ces réformes, il suffit de comparer entre eux les tarifs des relations principales, à l'origine des relations télégraphiques européennes, en 1860 et à l'époque actuelle :

Télégramme de Bruxelles pour :

		TAXE POUR VINGT MOTS.		
		A l'origine	1860.	1865.
Anvers, Gand	fr.	2 50	1 50	1 »
Liège, Ostende.		5 »	1 50	1 »
Amsterdam.		7 50	4 50	2 »
Paris		10 »	4 50	3 »
Marseille		17 50	9 »	5 »
Londres.		15 »	9 »	5 »
Francfort s/M		10 »	7 50	2 »
Berlin		15 »	10 50	3 »
Königsberg		20 »	13 50	3 »

L'influence de ces réductions, la création d'un grand nombre de bureaux télégraphiques nouveaux et les progrès incessants de ce mode de correspondance, dans les habitudes du commerce et du public, ont développé le trafic dans une énorme proportion.

On en jugera par les résultats de la période quinquennale qui vient de s'écouler. Les renseignements suivants complètent ceux qui ont été donnés dans l'exposé des motifs, à l'appui de la demande d'un crédit de 500,000 francs, destiné à l'extension des lignes et des appareils télégraphiques. Ils résument les chiffres dont la Législature a reçu communication à la suite des comptes rendus des chemins de fer de l'État.

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES PENDANT LA PÉRIODE 1860-1864.

Service intérieur.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT NOTÉ PAR TÉLÉGRAMME.
1860	80,216	142,544 91	1.77
1861	97,945	171,225 78	1.75
1862	105,274	176,643 25	1.68
1863	188,825	211,065 63	1.12
1864	252,501	282,591 68	1.12

L'année 1864 offre en plus, par rapport à l'année 1860, 172,085 télégrammes

et fr. 140,246-77 de recette, c'est-à-dire un trafic triple et une recette double. Le produit moyen par télégramme a baissé de fr. 0-63 ou 37 p. %, à cause des réductions de tarif susmentionnées.

Service international.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR TÉLÉGRAMME.
1860	95,199	252,877 28	2.44
1861	115,121	257,718 06	2.24
1862	129,955	287,449 51	2.16
1863	162,178	277,266 28	1.71
1864	197,547	507,956 45	1.56

Les résultats de 1864, comparés à ceux de 1860, donnent en plus 102,548 télégrammes, soit 107.5 p. %, et fr. 75,079-15 de recette, soit 52 p. %. Le produit moyen du télégramme a diminué de fr. 0-88, soit de 36 p. %.

Service de transit.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR TÉLÉGRAMME.
1860	50,404	149,969 95	2.97
1861	55,902	159,558 82	2.85
1862	56,578	147,952 50	2.61
1863	65,110	124,055 40	1.90 1/2
1864	96,649	198,850 96	2.06

Les chiffres de 1864 présentent, sur ceux de 1860, une augmentation de 46,245 télégrammes (91.7 p. %) et de fr. 48,881-03 de recettes (52 1/2 p. %). Le prix moyen par dépêche a baissé de fr. 0-91 ou de 30 1/2 p. %.

Le tableau ci-dessus montre que l'importance du transit a subi, de 1861 à 1863, un temps d'arrêt accompagné d'une diminution dans la recette. Cette diminution doit être attribuée en partie à la réduction de 3 francs à fr. 1-50 (16 octobre 1862) de la taxe du transit entre la France, d'une part, les Pays-Bas et l'Allemagne, d'autre part. Pour l'année 1863, une autre cause a contribué plus largement encore à amener la diminution du mouvement et des produits de cette catégorie. C'est l'interruption du câble d'Ostende à Douvres, qui a détourné

complètement, pendant plusieurs mois, les correspondances entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Résumé général.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT NOTÉ PAR TÉLÉGRAMME.
1860	225,819	525,192 12	2.54
1861	268,968	588,552 66	2.19
1862	291,787	605,044 86	2.07
1863	416,115	612,565 01	1.47
1864	546,497	789,599 07	1.44 1/2

De 1860 à 1864, le mouvement général annuel a augmenté de 320,678 télégrammes ou de 142 p. %; le produit général de fr. 264,206-93 ou de 50 p. %, et le prix moyen par télégramme a baissé de fr. 0,89 1/2 ou de 38 p. %.

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le service de transit ont contribué au mouvement et à la recette sont indiquées par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1860.		1861.		1862.		1863.		1864.	
	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.
Intérieur.	36	27	36	29	36 1/3	29 1/6	45 1/3	34 1/3	46	35 1/2
International . . .	42	44	43	44	44 1/3	46 1/3	39	45 1/4	36	39
Transit.	22	29	21	27	19	24 1/3	15 2/3	20 1/4	18	25 1/3
TOTAUX. . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Bureaux télégraphiques belges ouverts au public.

A la date du 1^{er} janvier 1865, 281 bureaux télégraphiques étaient ouverts en Belgique à la correspondance privée.

Ces bureaux sont rangés ci-après par ordre d'importance au point de vue des télégrammes au départ en 1864.

N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1861.	N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1861.
1	Bruxelles (Nord).	184,644	31	Saint-Ghislain	1,517
2	Anvers (bourse)	54,876	32	Mouseron	1,505
3	Liège (poste)	46,576	33	Tirlemont.	1,450
4	Gand (bourse)	14,667	34	Jemmappes	1,428
5	Bruxelles (Ministère) . . .	40,572	35	Saint-Nicolas.	1,526
6	» (Midi)	7,928	36	Dinant (poste)	1,504
7	Verviers	7,202	37	Marchiennes	1,256
8	Bruxelles (Luxembourg) . .	7,028	38	Ath	1,226
9	Ostende	6,826	39	Binche.	1,168
10	Bruges	6,654	40	Nivelles	1,141
11	Anvers (station)	6,516	41	Hal.	1,099
12	Gand (id.)	6,229	42	Audenarde	1,082
13	Mons	6,156	43	Roulers	1,057
14	Namur.	6,095	44	Lierre.	1,029
15	Louvain	5,850	45	Saint-Trond	1,009
16	Charleroi	5,821	46	Leuze	1,008
17	Tournay	5,575	47	Grammont	996
18	Courtrai	4,976	48	Hasselt.	986
19	Malines	5,565	49	Turnhout.	955
20	Liège (Guillemins)	5,552	50	Blankenberghe	912
21	Spa (poste)	5,181	51	Couillet	899
22	Alost	5,056	52	Braine-le-Comte.	892
23	Termonde.	2,769	53	Lodelinsart	878
24	Huy	2,447	54	Gand (Waes)	794
25	Arlon	2,150	55	Manage	776
26	Châtelineau	1,965	56	Chimay	775
27	Quiévrain.	1,765	57	La Louvière	768
28	Liège (Longdoz)	1,685	58	Tongres	746
29	Ypres	1,556	59	Renaix	754
30	Seraing	1,540	60	Lokeren	729

N° D'ORDRE	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1864.	N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1864.
61	Diest	727	91	Pepinster	415
62	Gosselies (station) . . .	715	92	Wavre.	412
65	Gembloux	655	95	Lessines	410
64	Landen	652	94	Menin	405
65	Jemelle	651	95	Loth	405
66	Andenne	645	96	Maricbourg	598
67	Stavelot	644	97	Haut-Pré	394
68	Thuin	640	98	Enghien	591
69	Waremme	638	99	Maeseyck	588
70	Boussu (*).	615	100	Poperinghe	582
71	Marimont	580	101	Ecaussines	575
72	Marche	568	102	Ninove.	565
75	Spa (station)	565	105	Dolhain	562
74	Acoz	564	104	Walcourt (*).	560
75	Soignies	564	105	Jumet (*).	558
76	Bastogne	554	106	Gosselies (poste) (*). . .	555
77	Boom	559	107	Thielt	538
78	Chênée	557	108	Virton.	555
79	Jodoigne	525	109	Eccloo.	527
80	Erquelines (Nord belge) .	500	110	Fontaine-l'Évêque . . .	525
81	Roux	482	111	Bracquegnies.	522
82	Ciney	474	112	Hérenthals	520
85	Beverloo	472	113	Dinant (station)	515
84	Furnes	472	114	Floreffe	512
85	Peruwelz.	469	115	Rocheftort.	507
86	Mont-Saint-Guibert. . .	458	116	Fleurus	504
87	Selzaete	457	117	Blaton.	298
88	Vilvorde	454	118	Wetteren.	297
89	Tubize.	452	119	Antoing	295
90	Nieuport	415	120	Ougréc	295

N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1884.	N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1884.
121	Ruysbroeck	289	151	Beauraing.	217
122	Ottignies	287	152	Auvelais	211
123	Saint-Hubert.	286	153	Chaudfontaine	210
124	Tamines	284	154	Moustier	209
125	Ternath	279	155	Genappe	207
126	Thourout.	275	156	Bouillon	206
127	Longlier	273	157	Hannut (*)	204
128	Farciennes	265	158	Yvoir	199
129	Brugellette	265	159	Haerlebeke	194
130	Ans	256	160	La Roche	195
131	Marbais	256	161	Herbestal.	190
132	Baume.	255	162	Herve	187
133	Comines	250	165	Habay-la-Neuve	184
134	Deynze	248	164	Jurbise	184
135	Gheel	245	165	Duffel	183
136	Aerschot (station)	242	166	Visé	183
137	Dison (*)	240	167	Paliseul	181
138	Iseghem	238	168	Vielsalm (*)	180
139	Philippeville	237	169	Bloemendaël	178
140	Puers (*)	236	170	Momignies	178
141	Dixmude	250	171	Poix	175
142	Feluy-Arquennes	229	172	Gastuche	171
145	Houdeng	228	175	Selaigheaux	170
144	Moll	228	174	Tamise	169
145	Frameries.	228	175	Aywaille (*)	168
146	Beaumont.	226	176	Havelange (*).	168
147	Perwez	221	177	Roclenge (*)	168
148	Aye	219	178	Terwagne (*).	168
149	Eghezéc (*)	218	179	Waereghem	166
150	Neufchâteau	218	180	Bréc	165

N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1861.	N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1861.
181	Hamme (*)	164	211	Anthée	114
182	Florennes.	162	212	Frasnes	114
183	Gand (Eccloo)	157	213	La Hulpe	110
184	Vieux-Dieu	157	214	Wellin.	110
185	Dour (*)	156	215	Wespelaer	110
186	Néchin	156	216	Westmeerbeeck	109
187	Marbehan.	154	217	Luttre (*)	109
188	Flémalle	152	218	Avelghem (*).	108
189	Basècles	151	219	Aeltre	106
190	Barvaux	150	220	Rhisnes	106
191	Hastière	148	221	Ingelmunster.	105
192	Wandre	145	222	Tête-de-Flandres	105
193	Aerschot (poste)	144	223	Peer	105
194	Villers-la-Ville	141	224	Houffalize.	102
195	Libramont.	159	225	Florenville	99
196	Charleroi (ville haute)	158	226	Gedinne	99
197	Hoogstrachten	157	227	Jupille.	97
198	Melle	156	228	Jambes	97
199	Nimy	156	229	Grupont	96
200	Athus	154	230	Looz (*)	96
201	Court-Saint-Étienne	154	231	Sterpenich	95
202	Theux.	153	232	Boitsfort	92
203	Nessonvaux	152	233	Namèche	91
204	Beveren	151	234	Zèle	90
205	Lanaecken	128	235	Amay	89
206	Overpelt	126	236	Assesse	89
207	Denderleuw.	124	237	Celles (*)	88
208	Champlon	119	238	Engis	88
209	Lanklaer	119	239	Rance	87
210	Lichtervelde	115	240	Argentau	86

N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1864.	N° D'ORDRE.	BUREAUX.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES expédiés en 1864.
241	Fosses (*)	84	262	Haversin	44
242	Godinne	84	263	Dave	43
243	Romedenne (*)	80	264	Bilsen (*)	40
244	Contich	79	265	Sleydinge	40
245	Gerpinnes	78	266	Naninne	40
246	Groenendael	77	267	Balgerhocke	33
247	Mesancy	73	268	Weert-Saint-Georges	33
248	Quévy	73	269	Morialmé	29
249	Lede	71	270	Lustin	29
250	Pommerœul	70	271	Merlemont	28
251	Doische	69	272	Rixensart	25
252	Maldeghem	68	273	Braine-l'Alleud	24
253	Waterloo	68	274	Villers-le-Gambon	21
254	Marche-les-Dames	64	275	La Pinte	18
255	L'Olive	63	276	Bas-Oha	18
256	Agimont	60	277	Rotselaer	11
257	Bois-du-Luc	57	278	Romérie (*)	8
258	Montigny	57	279	Erquelines (Centre)	1
259	Aubel	56	Bureaux ouverts le 1 ^{er} janvier 1865.		
260	Norderwyck - Morckhoven.	52	280	Jemeppe	»
261	Habay-la-Vieille	43	281	Tilleur	»

Les bureaux marqués (*) ont été ouverts dans le courant de 1864 et n'ont pas fonctionné pendant l'année entière. On leur a attribué un nombre fictif de télégrammes, en multipliant par 12 leur moyenne mensuelle.

Le chiffre de 134,644 télégrammes indiqué pour le bureau de Bruxelles (Nord) comprend, indépendamment de 57,995 télégrammes au départ, les 96,649 télégrammes en transit, reçus et réexpédiés. L'addition de ce travail, qui incombe à peu près tout entier au bureau principal, était essentielle pour faire apprécier son importance.

Indépendamment des 281 bureaux télégraphiques dont la nomenclature précède, des mesures sont prises pour que le public puisse déposer et affranchir des télégrammes à tous les bureaux de poste non pourvus d'appareils de transmission,

ainsi qu'à un grand nombre de stations de chemin de fer qui se trouvent dans le même cas. L'administration se charge de faire parvenir ces correspondances, sans frais pour l'expéditeur, au bureau télégraphique le plus voisin, où elles prennent rang d'après l'heure du dépôt. Toutefois, lorsque le bureau télégraphique le plus rapproché n'est pas situé dans la même localité, l'envoi gratuit ne peut avoir lieu que par le prochain convoi ou courrier. L'expéditeur est admis, pour éviter ce délai, à réclamer l'envoi d'un exprès à ses frais.

Des dispositions nouvelles permettent également d'utiliser la poste à l'arrivée, sans surtaxe, pour transporter des télégrammes depuis le bureau télégraphique de destination jusqu'à la résidence du destinataire, lorsqu'il n'y a pas de bureau télégraphique dans cette dernière localité. En adoptant ces mesures, mon Département s'est efforcé de satisfaire aux vœux exprimés au sein de la Législature, mais il ne s'est point exagéré les résultats à en obtenir, les délais inhérents au service postal des campagnes devant, dans la plupart des cas, enlever au service télégraphique, les avantages de promptitude qu'on doit y rechercher.

Bureaux télégraphiques étrangers.

Le nombre des bureaux télégraphiques accessibles aux correspondances du public dans les divers États de l'Europe, se trouve indiqué ci-après :

France et Algérie.	1,578
Grande-Bretagne et Irlande	1,314
Prusse	752
Italie.	589
Autriche	554
Espagne.	230
Suisse	228
Bavière	170
Wurtemberg	154
Russie	141
Hanovre	97
Norwége.	89
Suède	87
Bade.	87
Saxe.	79
Pays-Bas	77
Portugal.	66
Turquie.	50
Danemark	49
Moldavie et Valachie	46
Grèce	16

La Belgique, qui compte 281 bureaux, s'est maintenue depuis quatre ans au sixième rang de cette liste. Elle y figurerait en toute première ligne si le nombre de bureaux télégraphiques était évalué proportionnellement au territoire ou à la population.

LONGUEUR ET NATURE DES CORRESPONDANCES.

Le public s'habitue de plus en plus à renfermer les télégrammes dans la limite de 20 mots correspondante à la taxe simple. Les chiffres suivants feront apprécier la faible proportion des correspondances qui dépassent cette limite.

En 1864, sur 100 télégrammes :

87 $\frac{1}{2}$	contenaient	de 1 à 20 mots.
8 $\frac{1}{2}$	—	de 21 à 30 —
2	—	de 31 à 40 —
2	—	au delà de 40 —

Pendant la même année, les correspondances se sont réparties comme suit, sous le rapport de leur nature :

Communications des gouvernements	1.25
Nouvelles de bourse	15.25
Transactions commerciales	52.25
Affaires privées et de famille.	30. »
Correspondances des journaux	1.25
Total.	100. »

TÉLÉGRAMMES EN SERVICE.

Le nombre des dépêches transmises, en 1864, pour le service des chemins de fer de l'État et pour le service des télégraphes s'est élevé à 180,195. Ces dépêches se répartissent comme suit, quant à leur objet :

Service des télégraphes	8 p. %
Service des chemins de fer de l'État :	
Mouvement des convois et du matériel.	84 p. %
Colis égarés ou dévoyés	6 p. %
Objets divers	2 p. %

La longueur moyenne des dépêches de service a été de 12 mots, adresse et signature comprises.

REMBOURSEMENTS DE TAXE.

Aux termes des règlements internationaux, rendus également applicables au service intérieur, la taxe d'un télégramme est remboursée à l'expéditeur :

a. Lorsque ce télégramme n'est point parvenu à destination, par la faute du service télégraphique ;

b. Lorsqu'il a été remis à l'adresse indiquée, plus tard qu'il n'y serait parvenu par la poste ;

c. Lorsqu'il a été dénaturé au point de ne pouvoir remplir son objet.

Sur 546,497 télégrammes qui ont parcouru les lignes belges, en 1864, il y a eu 119 restitutions de taxe, pour 34 télégrammes égarés, 42 dénaturés

et 43 retardés. La proportion des remboursements a donc été de 1 sur 4,600 télégrammes.

Dans ce nombre, 57 remboursements ont été opérés d'office, sans qu'il y ait eu réclamation de la part des intéressés.

Les résultats qui viennent d'être exposés vous ont donné, Messieurs, la mesure de l'immense développement acquis depuis cinq ans par le service télégraphique. Les réductions apportées aux tarifs régissant les correspondances à l'intérieur et avec les pays limitrophes ne tarderont pas à être suivies de mesures semblables s'appliquant aux relations internationales dont les tarifs n'ont point changé. Une conférence, dans laquelle tous les États de l'Europe sont représentés, vient de s'ouvrir à Paris, afin d'appliquer à toutes les relations européennes un tarif réduit et les modifications réglementaires dont l'expérience a fait reconnaître l'utilité.

En ce qui concerne les relations intérieures, je ne considère point l'expérience comme terminée et je me réserve d'examiner, dans un avenir prochain, si les ressources de notre service télégraphique, en lignes, en appareils et surtout en personnel, permettent de satisfaire au développement considérable de correspondances qu'amènerait une nouvelle réduction de tarif, sans compromettre la rapidité et l'exactitude des transmissions. Ce projet nécessite l'étude de moyens nouveaux et d'importantes simplifications. Il est peu probable qu'on arrive d'emblée aux meilleures conditions possibles. L'expérience a démontré d'ailleurs qu'en cette matière, il est préférable que le progrès soit graduel et incessant.

C'est par ces motifs que le Gouvernement du Roi demande à la Législature de prolonger pour cinq années encore les pouvoirs qui lui ont été accordés par la loi du 1^{er} mars 1881.

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDERSTICHELEN.



PROJET DE LOI.

eopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres législatives, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1870.

Donné à Lacken, le 22 avril 1865.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDERSTICHELEN.
